

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 04582 Numéro SIREN : 888 609 963 Nom ou dénomination : UTAC Group
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2023 sous le numéro de dépôt 6664

UTAC Group

Société par actions simplifiées au capital de 107.009.114 euros
Siège social : Autodrome Linas – Montlhéry, Avenue Georges Boillot, 91310 Linas
888 609 963 R.C.S. Evry

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 7 AVRIL 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le 7 avril,
A 18 heures.

Les membres du comité de surveillance de la Société (le « **Comité de Surveillance** ») se sont réunis ce jour.

Sont présent ou représentés :

- Monsieur Pierre Meignen, Monsieur Antoine Crouillère, Monsieur Guillaume de Montchalin et Clara Chatillon (les « **Membres A** ») ;
- Monsieur Julien Di Marco et Monsieur Thierry Cognet (les « **Membres B** ») ;
- Monsieur Jacques Lubetzki en tant que membres indépendants ;
- Censeurs :
 - o Anne-Laure Dupont ;

Monsieur Pierre Meignen préside la séance en qualité de Président du Comité de Surveillance (le « **Président de Séance** »). Monsieur Julien Di Marco est nommé Secrétaire de séance.

Assiste également à la réunion Monsieur Laurent Benoit.

Le Président de Séance constate que tous les membres du Comité de Surveillance, exceptés 2 censeurs, sont présents ou représentés et que, les conditions de quorum étant satisfaites, le Comité de Surveillance peut valablement délibérer.

Le Président de Séance prend acte de la renonciation des membres du Comité de Surveillance aux droits d'information préalable à la tenue du Comité de Surveillance tels que prévus par les statuts de la Société, ainsi qu'aux délais et formalités y afférents, notamment de convocation, ce que les membres du Comité de Surveillance reconnaissent expressément par la signature de la feuille de présence.

Le Président de Séance rappelle que le présent Comité de Surveillance a accepté de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Constatation de la démission de Monsieur Laurent Benoit de son mandat de président de la Société et nomination de Monsieur Connor McCormack en qualité de président de la Société ;
- 2) Constatation de la démission de Monsieur Pierre Meignen de son mandat de président du Comité de Surveillance de la Société et nomination de Monsieur Laurent Benoit en qualité de membre indépendant et de président du Comité de Surveillance de la Société ; et

3) Pouvoirs en vue des formalités.

* *

*

1) Constatation de la démission de Monsieur Laurent Benoit de son mandat de président de la Société et nomination de Monsieur Connor McCormack en qualité de président de la Société

Les membres du Comité de Surveillance, après avoir pris connaissance de la décision de Monsieur Laurent Benoit de démissionner de son mandat de président de la Société avec effet immédiat, sous réserve de l'acceptation par les membres du Comité de Surveillance de le dispenser de tout préavis, le 11 avril 2023,

Renoncent à tout préavis relatif à la démission de Monsieur Laurent Benoit de son mandat de président de la Société et prennent acte de ladite démission avec effet ce jour,

Décident de désigner Monsieur Connor McCormack, de nationalité britannique, né le 14 août 1969 à Antrim, demeurant New college House, Alchester Road, Chesterton, OX26 1UN, Royaume-Uni, en remplacement du président de la Société démissionnaire, conformément aux stipulations des statuts de la Société.

Les membres du Comité de Surveillance décident que la nomination de Monsieur Connor McCormack en qualité de président de la Société prendra effet à compter du mardi 11 avril 2023 et pour une durée indéterminée.

[...]

Les membres du Comité de Surveillance prennent acte de ce que Monsieur Connor McCormack a d'ores et déjà déclaré accepter son mandat de président de la Société et que Monsieur Connor McCormack ne fait l'objet d'aucun empêchement, incapacité, interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire d'accéder audit mandat.

Le Comité de Surveillance approuve cette décision à l'unanimité.

2) Constatation de la démission de Monsieur Pierre Meignen de son mandat de président du Comité de Surveillance de la Société et nomination de Monsieur Laurent Benoit en qualité de membre indépendant et de président du Comité de Surveillance de la Société

Les membres du Comité de Surveillance, après avoir pris connaissance de la décision de Monsieur Pierre Meignen de démissionner de son mandat de président du Comité de Surveillance avec effet immédiat, sous réserve de l'acceptation par les membres du Comité de Surveillance de le dispenser de tout préavis, le 11 avril 2023,

Renoncent à tout préavis relatif à la démission de Monsieur Pierre Meignen de son mandat de président du Comité de Surveillance et prennent acte de ladite démission avec effet le mardi 11 avril 2023,

Prennent acte de la poursuite par Monsieur Pierre Meignen de son mandat de membre du Comité de Surveillance en qualité de Membre A,

Décident de nommer Monsieur Laurent Benoit en qualité de membre indépendant et président du Comité de Surveillance, en remplacement du président du Comité de Surveillance démissionnaire, étant précisé que ladite nomination et toute modification des statuts nécessaire à cet effet devront être ratifiées par décision collective des associés.

[...]

Sans préjudice de ce qui précède, les membres du Comité de Surveillance décident que la nomination de Monsieur Laurent Benoit en qualité de président du Comité de Surveillance prend effet le mardi 11 avril 2023 et pour une durée indéterminée.

Les membres du Comité de Surveillance prennent acte de ce que Monsieur Laurent Benoit a d'ores et déjà déclaré accepter son mandat de président du Comité de Surveillance et que Monsieur Laurent Benoit ne fait l'objet d'aucun empêchement, incapacité, interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire d'accéder audit mandat.

Le Comité de Surveillance approuve cette décision à l'unanimité.

[...]

3) Pouvoirs en vue des formalités.

Le Comité de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Paul Hastings (Europe) LLP, 32, rue de Monceau - 75008 Paris et à Legal Vision Pro, 15, rue de Milan, 75009 Paris, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Evry ainsi que pour certifier conforme les actes visés à l'article R.123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A.123-4 du Code de commerce.

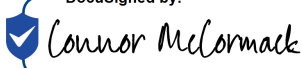
Le Comité de Surveillance approuve cette décision à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal résumant les débats et les résolutions, qui a été signé après lecture par le président du Comité de Surveillance et un membre du Comité de Surveillance ainsi que le Président de la Société pour acceptation de son mandat de président de la Société.

* *

*

DocuSigned by:

9535D10C0A29405...

Le président de la Société